



## **Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel.**

**Les conciliateurs de justice mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge.**

Le conciliateur peut intervenir dans des conflits d'ordre civil tel que :

Probleme de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)

Differents entre propriétaire et locataires ou locataires entre eux

Litige à la consommation

Créances impayées

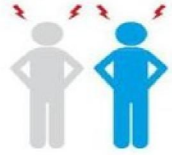
Malfaçons de travaux

Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir **qu'avec l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux**

## CATÉGORIES DE LITIGES CONCERNÉS ET CHAMP D'ACTION



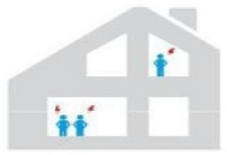
Litiges et troubles du  
**voisinage**



Relations entre  
**baillleurs et locataires**



Litiges de la  
**consommation**



Problèmes de  
**copropriété**



Litiges du  
**commerce**



Litiges entre  
**personnes**

Le coût d'une  
conciliation  
**gratuit**

NI AVOCAT, NI JUGE,  
le conciliateur de justice n'a ni  
à défendre, ni à condamner ou  
donner raison à qui que ce soit.

AU COEUR DES MODES ALTERNATIFS DE  
RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS :  
la conciliation préserve le vivre ensemble  
pour éviter de longues procédures.

LE RECOURS A LA CONCILIATION DE JUSTICE EST  
UN MOYEN SIMPLE, RAPIDE ET GRATUIT  
de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord  
amiable sans procès.